

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

**Date de convocation et d'affichage : 2 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 8 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

**Excusés** : ROBIN Christelle – JUVENON Marie-Hélène – GRANGER Anne-Marie.

**Absents** : VANDECASTEELE Corinne.

**Procuration** : ROBIN Christelle à BOISSIEUX Thierry – JUVENON Marie-Hélène à VEY-FARCE Cathy – GRANGER Anne-Marie à MANGIONE Sylvie.

Josianne ANGE a été élue secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2022.
- Autorisation de régler des dépenses d'investissement avant l'adoption du BP 2023 M14.
- Adhésion à l'association communauté CapDémat (gestion de la relation avec l'utilisateur) – VRA.
- Modification des statuts de Valence Romans Agglo.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.
  - o Présentation du diagnostic sur l'état des platanes.

#### • **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19/12/2023**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

**Approuvé à la majorité (1 abstention : COMBRISSEON Jean-Luc)**

#### • **AUTORISATION DE REGLER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BP 2023 M14**

Présentation effectuée par Dominique GIROT.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 M14 en dépenses d'investissement s'élevaient à 914 398,56 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*

Les dépenses d'investissement concernées sont notamment :

- Travaux de voirie.
- Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 228 599 € (< 25% x 914 398,56 €). Fabrice LARUE ajoute que c'est un droit de tirage, la totalité ne sera pas consommée.

### **Voté à l'unanimité**

- **ADHESION A L'ASSOCIATION COMMUNAUTE CAPDEMAT (GESTION DE LA RELATION AVEC L'USAGER) – VRA**

Présentation effectuée par Jean-Marie WOZNIAK.

L'association de collectivités locales à but non lucratif dénommée « Communauté CapDémat », partageant le souhait commun de promouvoir des services digitaux en France, préside aux destinées du logiciel CapDémat Evolution, leader en France des solutions de portail de gestion de la relation usager (GRU) ou GRC pour le Citoyen, logiciel basé sur un socle de gestion de la relation client (CRM) open source intégrant les technologies les plus récentes visant à proposer des services interactifs en ligne par Internet aux usagers.

L'adhésion de la ville à l'association Communauté CapDémat aura pour effet :

- D'optimiser les coûts de maintenance et d'investissement
- De permettre à la collectivité d'y jouer un rôle actif et de faire entendre sa voix dans les choix fonctionnels, d'architecture et de développement de la solution logicielle CapDémat Evolution
- De permettre d'avancer plus rapidement à plusieurs, vers la production et l'usage d'outils pérennes et éprouvés par l'administration électronique locale interopérable avec ceux de l'administration centrale et déconcentrée de l'Etat mais aussi des autres collectivités (EPCI, Département, Région)
- D'éviter de créer des souches logicielles divergentes devenant rapidement incompatibles entre-elles
- De mutualiser les expériences des membres en matière d'administration électronique
- De bénéficier des télé-services et connecteurs qui seraient réalisés par d'autres collectivités adhérentes

Moyennant une adhésion à l'association Communauté CapDémat pour un montant de 187.65 € annuels H.T. (2 085 X 0.09 par habitant), la ville obtiendrait un droit d'usage de la solution logicielle avec accès aux sources et outils collaboratifs, permettant de mettre en place son projet de GRU.

L'adhésion à l'association permet de mutualiser les frais et de communiquer avec d'autres communes. Un représentant pourra assister aux réunions pour avancer sur les outils et suivre ce qui a déjà été mis en place.

Il est proposé de désigner Jean-Marie WOZNIAK en titulaire et Dominique GIROT en suppléant sauf s'il y a d'autres candidatures. Pas d'autres candidats.

François AUROUX demande si ce n'est pas encore une perte de souveraineté pour la commune ? Jean-Marie WOZNIAK répond que c'est la suite de la mise en place d'AGGLAE qui permet à l'utilisateur de signaler une problématique sans se soucier de savoir s'il s'agit d'une compétence communale ou intercommunale et il sera redirigé directement. Cela permet également d'avoir un suivi sur les demandes et les réponses apportées. Il n'y a pas de perte de souveraineté puisque chaque interlocuteur répondra sur ce qui relève de sa compétence, quand il y a un signalement, si c'est compétence de la commune c'est le secrétariat qui reçoit la demande et qui va répondre.

Fabrice LARUE ajoute qu'effectivement, cela répond à une certaine tranche de population plus axée sur le digital pouvant ainsi effectuer un signalement depuis smartphone à n'importe quelle heure de la journée. Cela n'empêche pas les autres d'appeler la mairie et d'être renseigné comme aujourd'hui.

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*

Agnès BABILLON demande comment cela est lié à AGGLAE. Fabrice LARUE répond que CapDémat va gérer AGGLAE et le faire évoluer.

**Voté à la majorité (2 oppositions : BABILLON Agnès et AUROUX François)**

• **MODIFICATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo (VRA) exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers. Que, ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi, etc.).

Valence Romans Agglo (VRA) a mis en place des espaces France Service dans ses médiathèques : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il y avait traditionnellement l'aide aux démarches administratives et il est proposé de modifier la rédaction des statuts pour transformer la dénomination de ces espaces par « France Service Multisite ».

Sur les autres médiathèques ce n'est pas labellisé France Service mais il y aura toujours l'aide administrative.

François AUROUX ne comprend pas que des services ferment pour que d'autres réouvrent alors qu'il y a du personnel compétent. Fabrice LARUE prend un exemple, au lieu d'avoir un agent CAF, il y a un agent qui est en capacité d'orienter sur l'ensemble des services publics et pas seulement la CAF.

Agnès BABILLON demande quelle formation ont les agents d'accueil de ces services. Fabrice LARUE répond que ce sont sûrement des agents de type agents d'accueil.

**Voté à l'unanimité**

• **DECISIONS DU MAIRE**

○ *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M <sup>2</sup>	PREEMPTION	
					OUI	NON
06/12/22	C504	SCI EXUMA	Les Fabriques	355		X
09/12/22	E503	GAUBERT Marie-José	2, place des Remparts	100		X
19/12/22	C528, 531, 534, 514, 503, 529 et 530	CEYTE Eric et BOSSANNE Aurore	Les Fabriques	455		X
02/01/23	ZM159	LINOSSIER Sophie	310, montée de Saint Bardoux	1820		X
13/01/23	E1843	PALAIS Thierry	22B, rue du Chalon	347		X

- **QUESTIONS DIVERSES**

Présentation du diagnostic sur l'état des platanes effectuée par Jean-Pierre BANC (envoyé en annexe de la note de synthèse).

La commune a sollicité une entreprise spécialisée (ARBOR HEREDITUM) pour le diagnostic des 6 platanes de la rue de la Vallée et des 4 platanes de la cour de l'école sachant que dans la cour 3 arbres ont été plantés durant les vacances de la Toussaint.

Cette entreprise est composée de 2 personnes spécialisées dans les diagnostics d'arbres. Le but était un examen visuel de niveau 1 et des prises de mesure de hauteur et d'impédance. Le diagnostic est valable 3 ans.

Pour les platanes de la cour de l'école, il y a une dégradation par un champignon, le phellin tacheté, qui se développe suite à des plaies faites lors de la taille, cette maladie est irréversible.

Pour les platanes de la rue de la Vallée, l'arbre n°1 (sud) est en très mauvais état car il est près de la route et une charpentière est abimée par le passage des camions, il est conseillé de le retirer, à envisager lors de la réfection de la rue de la Vallée. Idem présence du champignon. Les charpentières sont toutes abimées avec des cavités.

En conclusion, il est proposé de couper les couronnes des arbres de l'école, en attendant que les autres arbres plus jeunes aient poussés.

Pour ceux rue de la Vallée, le plus important est le premier, les autres ont été taillés en fuseau (en hauteur) donc la portée est différente et présente moins de danger.

François AUROUX connaît une personne ayant des platanes anciens avec préconisation de les couper mais il fallait seulement le traiter.

François AUROUX demande quel est le coût de l'étude ? Jean-Pierre BANC répond 1 000 €.

Fabrice LARUE répond que l'année prochaine ce serait bien de faire la même chose pour les arbres du parc du château.

Agnès BABILLON demande si on peut protéger autour de l'arbre de la rue de la Vallée ? Fabrice LARUE répond que oui mais la conséquence c'est de supprimer le stationnement. C'est à réfléchir.

---

Jean-Pierre BANC informe que le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023 il y a une opération nettoisons la nature avec l'ACCA, la date a été avancée par rapport à l'année passée par rapport à la hauteur de l'herbe.

---

Nicolas ROUX et Fabrice LARUE ont reçu le lieutenant de la Gendarmerie de Saint Donat aujourd'hui pour faire le bilan de l'année 2022 sur la commune.

Présence de 1 530 heures par unité de gendarmerie contre 1 200 heures en 2021.

Pour la prévention il y a eu des contrôles anti délinquance. Pour les infractions routières, il y a eu plus d'infractions constatées. Pour la sécurité routière, une centaine d'heures de plus cette année. En interventions c'est similaire. Nette diminution des violences intra familiales. Moins de tapage. Hausse au niveau de la délinquance notamment cambriolage mais c'est une tendance nationale.

Clérieux est dans la moyenne par rapport aux autres villages, la majorité des interventions sont autour de Romans. Ils ont 30 000 heures en gendarmerie dont 10 000 à Saint Donat où se trouve la caserne.

Demandes d'interventions sur la vitesse de la part des élus. C'est très compliqué pour eux car ils arrivent à un stade où on demande aux collectivités de payer les radars pour doter les casernes. Un radar coûte 1 000 €, ce qui est une somme qui peut être envisagée mais ce qui coûte le plus cher c'est

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*

l'entretien (pas d'estimation de coût). A voir avec d'autres communes du secteur pour se cotiser afin qu'un radar puisse tourner sur le secteur.

Jean-Marie WOZNIAK répond que c'est un problème politique qui doit être remonté politiquement de manque de moyens pour doter les casernes.



Philippe SALATA explique qu'il n'y a pas d'accès à la déchetterie de Saint Donat mais que certains habitants s'y rendent néanmoins, n'y a-t-il pas possibilité de négocier un accès ? Fabrice LARUE répond que cela a déjà été tenté mais ça n'a jamais abouti du fait de la différence d'agglomération.

Philippe SALATA fait remonter que concernant le Chalon, le lit de la rivière est bien nettoyé mais le bord est plein de branches. A l'occasion d'une balade en passant par Saint Bardoux, obligation de faire demi-tour à cause d'un embâcle. En cas de pluie ce sera dangereux.

Fabrice LARUE répond que parfois il s'agit de terrains privés, il faut savoir où c'est exactement pour avertir. Philippe SALATA répond que c'était en amont des grottes. Jean-Pierre BANC répond qu'il s'est déjà chargé de le signaler à Saint Bardoux car c'est sur son territoire et qu'ils doivent venir avec une mini pelle pour le dégager.

Philippe SALATA explique que lors de la première réunion publique avec les ateliers déconcertants, il a été déclaré que les travaux du Chalon étaient des travaux préalables à ceux de la rue de la Vallée, qu'en est-il ? Fabrice LARUE répond que si on fait les travaux du Chalon cela sera forcément un préalable effectivement mais seulement si le choix est fait de faire les travaux du Chalon. Philippe SALATA précise qu'il est donc possible de faire les travaux de la rue de la Vallée sans faire les

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

travaux du Chalon ? Fabrice LARUE répond que oui c'est toujours ce qui a été dit. Les travaux doivent se faire avant la traversée du village mais s'ils ne se font pas la traversée sera faite quand même. Pour les travaux du Chalon, il y a un problème de techniques et de coûts avec une analyse bénéfiques/risques qui doit être établie au préalable. Pour prendre un exemple caricatural, si on met 100 € pour protéger 150 maisons le bénéfice l'emporte mais si le coût représente 1 million pour 1 maison ce n'est pas intéressant de faire les travaux. C'est ce qui doit être déterminé au préalable.

---

Philippe SALATA demande s'il est prévu de faire un état présentant les indemnités de toutes natures perçues par chaque élu de la commune pour l'ensemble de ses mandats comme l'oblige la loi de 2019 ? Fabrice LARUE demande quelle est l'utilité de cet état à part une curiosité malsaine ? Philippe SALATA répond que cela permet de savoir quelles fonctions et rémunérations sont tenues par chaque élus et dans tous les cas c'est une obligation imposée par la loi de présenter cet état en conseil municipal avant le budget. C'est une obligation également pour le Département et la Région.

Agnès BABILLON explique que la loi a sûrement voulu plus de transparence.

Philippe SALATA ajoute que cela a été défini par les députés et qu'il n'a pas à répondre pourquoi il le réclame. Fabrice LARUE répond qu'oser dire pourquoi c'est demander et assumer la question et l'utilité. Il y a beaucoup de contentieux en cours initiés par Philippe SALATA et il semble difficile de travailler ensemble alors qu'un travail est effectué en commun avec le reste de l'opposition. Fabrice n'aime pas la façon de faire. Philippe SALATA répond qu'il adressera sa demande par écrit.

---

François AUROUX demande si un point d'eau pouvait être installé ainsi qu'un WC. Jean-Luc COMBRISSEON informe que pour le point d'eau, les Eaux de la Veunes ont proposé l'installation de bornes fontaines aux communes, elles viennent d'être commandées et Clérieux fait partie des premières communes à l'avoir demandée. A priori elle sera installée en 2023 au parc de l'amitié à proximité d'une conduite.

---

Thierry BOISSIEUX remercie le service technique pour avoir dégagé toutes les branches.

---

Dominique GIROT remercie ceux présents pour les moules-frites. Le comité des fêtes organise une soirée dansante choucroute le 18/02/2023 et une matinée cochonnaille avec la chasse le 26/02/2023.

---

Agnès BABILLON fait un point sur le recensement de la population, à l'heure actuelle taux de 70 % de retours. C'est la phase la plus compliquée car certains sont réfractaires. Ne pas hésiter à communiquer autour de soi pour inciter les réponses. A priori il y a pas mal de maisons vides et de maisons avec peu d'habitants par maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

**Le Maire**  
**Fabrice LARUE**

**La secrétaire de séance**  
**Josianne ANGE**

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*